

No. 12—ÉDIFICES PUBLICS.

(Le 21 Décembre 1869.)—Sur la proposition du gouvernement d'approprier une somme de \$80,000 pour l'érection ou l'achat de bâties pour les départements et pour la résidence du lieutenant gouverneur, cette somme devant, d'après les résolutions être considérées comme le tiers de celle requise pour cet objet, ce qui entrainerait une dépense de \$240,000; M. Joly proposa en amendement qu'il fut résolu : « Que dans l'état d'incertitude où se trouvent nos finances, il n'est pas prudent d'engager la Province dans la construction d'édifices publics dont il est impossible de prévoir le coût. »—Cet amendement fut perdu par 45 contre 9.

No. 13—PONT DORCHESTER.

(Le 18 Janvier 1870.)—Un bill ayant été introduit par le gouvernement autorisant le prêt à la compagnie du Pont Dorchester à même les fonds publics de la somme de \$15,000,00. M. Benoit demanda le renvoi du bill à 6 mois.—Cette motion fut perdue par 36 contre 16.

No. 14—TRACÉ DU CHEMIN DE FER DU NORD A L'INTÉRIEUR.

(Le 16 Décembre 1870.)—M. Chauveau ayant demandé que la chambre se forme en comité pour considérer certaines résolutions relatives à l'aide à être accordé pour la construction de certaines lignes de chemins de fer, M. Joly propose en amendement que les mots suivants soient ajoutés aux résolutions : « Qu'il est important que le chemin à lisses entre Québec et Montréal soit construit à une assez grande distance du fleuve pour rencontrer le but que se propose la chambre en consentant à cet octroi considérable de terres, qui est de favoriser la colonisation et que les plans et tracés du chemin soient approuvés par le gouvernement avant que les travaux soient commencés. »—Cet amendement fut rejeté par 38 contre 10.

No. 15—LICENCES.

(Le 17 Décembre 1870.)—M. Robertson demande que la chambre se forme en comité sur certaines résolutions concernant les licences—Par ces résolutions le gouvernement qui avait déjà augmenté, par ordre en conseil, les taxes sur les procédés judiciaires, continuait son système d'augmentation de taxes sur la population pour se créer de nouveaux revenus.

M. Joly propose en amendement : « Que cette chambre est d'opinion que, avant de donner son consentement à l'imposition de nou-